



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

OFFRE D'EMPLOI (Banque de candidats/candidates)

202304-14

POMPIER /POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson recherche des pompiers ou pompières à temps partiel ayant le diplôme de Pompier 1 ou des personnes intéressées et disponibles désirant s'engager à suivre la formation requise.

Sous l'autorité du directeur du Service incendie ou de son représentant, le titulaire doit :

Résumé des fonctions :

- Répondre aux interventions d'urgence;
- Combattre les incendies;
- Assister aux séances de formation;
- Participer à la prévention en matière de sécurité incendie;
- Effectuer différents travaux en caserne;
- Exécuter tout autre tâche inhérente à son poste.

Qualifications et exigences :

- Établir et maintenir son lieu de résidence principale sur le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ou d'Estérel;
- Être âgé de 18 ans et plus;
- Posséder un véhicule;
- Posséder un permis de conduire valide classe 4A; dans le cas contraire, s'engager à l'obtenir dans les trois (3) mois suivant l'embauche;
- Être disponible lors de certaines fins de semaine pour la garde;
- Posséder une formation en sécurité incendie serait un atout; sinon, s'engager à suivre et à réussir la formation de base requise dans un délai de vingt-quatre (24) mois ou selon le calendrier du formateur;
- Être en bonne condition physique et produire une attestation médicale;
- Ne pas posséder de dossier criminel;
- Aptitude pour le travail en équipe.

Salaire : Selon l'expérience et la politique de travail en vigueur

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante :

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Poste de pompier / pompière à temps partiel # 202304-14

88, chemin Masson, Lac-Masson (Québec) J0T 1L0

ou

par courriel : si@lacmasson.com

La Ville remercie tous les candidats qui auront signifié leur intérêt pour ce poste, cependant seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. La Ville souscrit au principe d'équité en matière d'emploi. La forme masculine est employée uniquement dans le but d'alléger le texte de cette offre d'emploi.